



DECISION N°2024 - 72

CAF SEINE-MARITIME - DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX A LA MAISON DE L'ENFANCE, MULTI-ACCUEIL

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** les dispositifs d'aide à l'investissement de la CAF SEINE-MARITIME ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour des travaux à la Maison de l'Enfance, Multi-Accueil, selon le plan de financement suivant.

| | | Montant € (HT) |
|----------|------------------------|----------------|
| Dépenses | Travaux | 3 500,01 € |
| | TOTAL | 3 500,01 € |
| Recette | CAF de Seine-Maritime | 2 800,01 € |
| | Auto-financement Ville | 700 € |

ARTICLE 2 : de signer la convention financière de la CAF Seine-Maritime.

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le - 4 JUL. 2024

Catherine FLAVIGNY

**Maire
Conseillère départementale**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20240704-202472-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024